

Règles générales des certifications de la FFESSM (formation et délivrance)

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Etre titulaire d'une licence FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins) en cours de validité.

Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la préparation et à la délivrance du brevet visé, établi par tout médecin datant de moins de 1 an.

Etre en possession d'une autorisation d'un responsable légal pour les mineurs (moins de 18 ans).

Lorsqu'un âge d'accessibilité est indiqué il s'agit de l'âge minimum pour la délivrance de la certification.

L'entrée en formation à cette certification peut démarrer avant.

Organisation générale des brevets et des qualifications

REGLES D'ORGANISATION

Les règles d'organisation dépendent directement des brevets de plongeur de la FFESSM auxquels elles font référence.

Les brevets de Niveau 1 à 3 ainsi que les qualifications Plongeurs Encadrés et Plongeurs Autonome sont organisés soit au niveau d'un club affilié à la FFESSM soit au niveau d'une structure commerciale agréée par la FFESSM, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure, par un E3 (licencié) minimum.

Acquisition des compétences :

- Chacune des compétences doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique.
- Pas de chronologie imposée pour l'acquisition des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes.
- « Connaissances en appui des compétences » peut être évaluée oralement, en situation, ou par écrit.
- Peut se faire soit dans le cadre d'une évaluation continue soit dans le cadre d'un examen ponctuel.

CONDITIONS DE DELIVRANCE

Une certification est enregistrée selon les modalités de la FFESSM et donnent droit à la délivrance d'une carte « double face » FFESSM/INTERNATIONAL correspondante.

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

Règles générales des certifications de la FFESSM (formation et délivrance)

La progression des plongeurs air

